

Crosser « propre »

Introduction

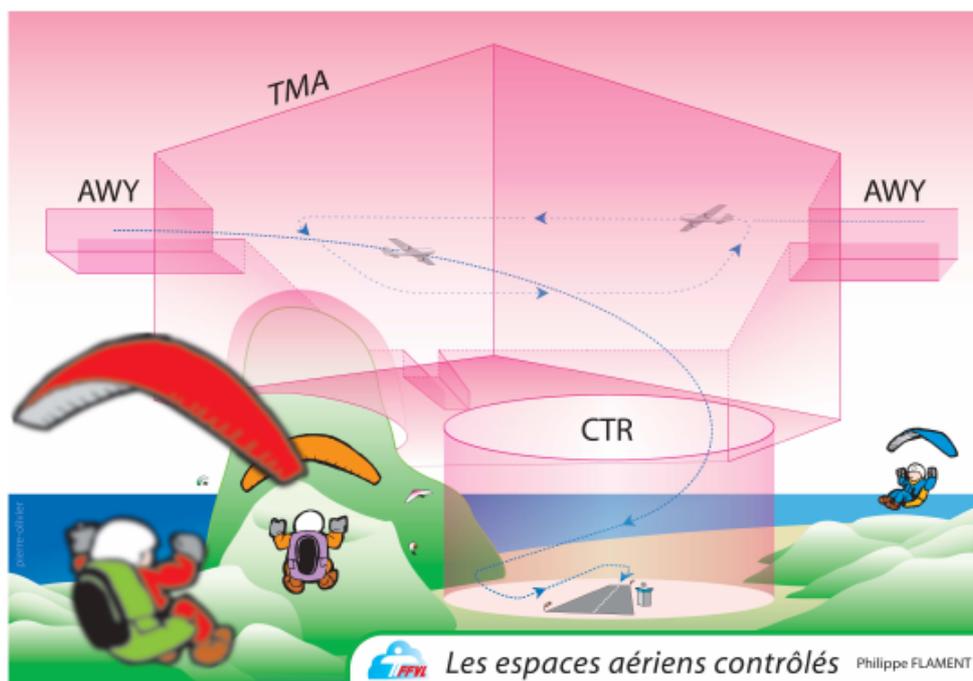
Ceux qui se sont déjà éloignés en parapente de leur lieu de décollage habituel savent à quel point il est grisant de (parfois...) pouvoir survoler les vallées et franchir les crêtes, et découvrir de nouveaux paysages. Cependant il n'y a pas que des parapentes en l'air, et il nous faut partager ce ciel avec les autres, d'ailleurs plus gros et plus solides que nous. C'est pour cela qu'il existe des zones aériennes multiples et variées. De nombreux documents les présentent, mais souvent de façon complexe et rébarbative.

Ce document tente de simplifier au maximum les aspects concernant le parapente (en France), au risque de certains raccourcis, mais en restant « dans les clous ». En cas de flagrante erreur risquant d'entraîner un risque, merci de contacter l'auteur pour correction !

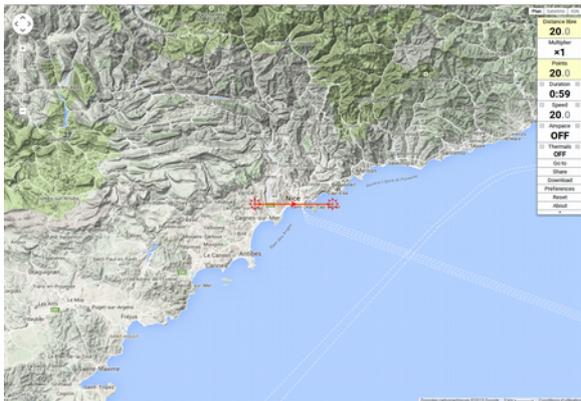
Jusqu'à quelle altitude peut-on voler ?

Hors zones spécifiques (voir plus bas) : jusqu'à 3500m d'altitude. Et même plus haut en montagne, où l'on peut monter jusqu'à... 6000m !

Cependant, les avions, y compris les plus gros généralement hors de portée à bien plus de 6000m d'altitude dans leurs AirWays (AWY), ont la particularité de voler de plus en plus bas avant d'atterrir. Ils descendent dans deux volumes: les zones d'approche (TerMinal Area, ou TMA), et les zones d'atterrissage (ConTrol Region, ou CTR). Les TMA nous laissent du volume pour voler en dessous. Les CTR, par contre, vont jusqu'au sol, et les parapentes n'ont rien à y faire !



Comment s'y retrouver ?



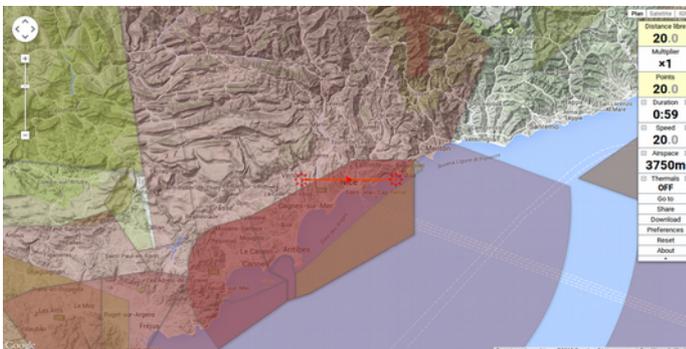
Il existe un outil sur l'Internet qui nous simplifie grandement la vie. Il s'agit du [XC Planner](#) de Tom Payne. Ouvrez ce [lien](#), acceptez de partager votre localisation, et voici un fond de carte Google de votre région (ici, Nice, Fr).

Ce qui nous intéresse est le champ « Airspace », ou Espace Aérien, par défaut réglé sur « Off ».

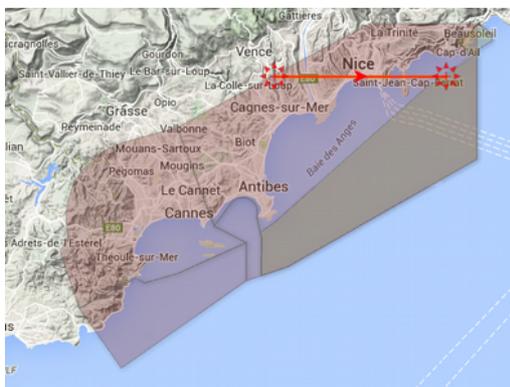
Voici comment utiliser cette fonction : la carte va nous montrer des zones colorées correspondant aux

zones se trouvant aux altitudes sélectionnées. Ce qu'il faut savoir :

Rouge/Roses : IN-TER-DIT ! Autres couleurs : cas particuliers.

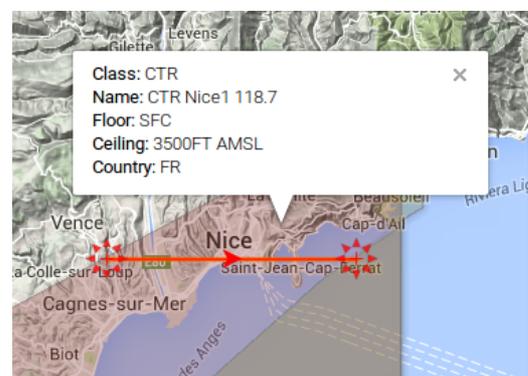


Cliquez plusieurs fois sur le petit « + » (sur le coté droit du champ « Airspace ») et observez la carte lors de cette « montée ». Différentes zones colorées vont apparaître successivement. Ces zones indiquent que lorsque que vous volez à l'altitude sélectionnée, vous êtes concernés par les obligations de ces zones.

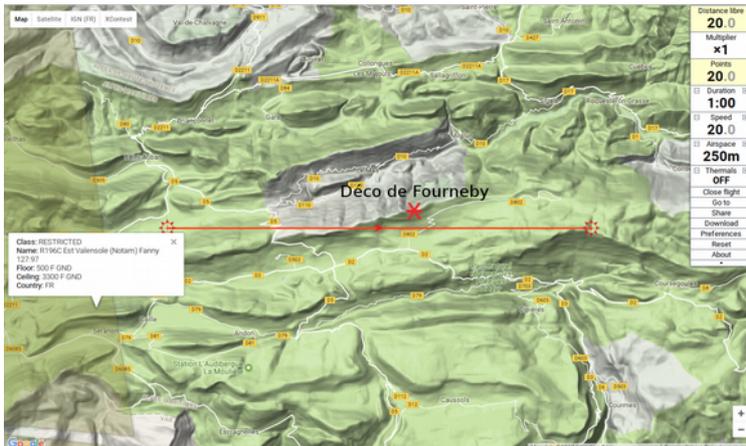


Rechargez la page (touche F5) pour revenir à Airspace OFF rapidement, et cliquez une fois sur « + ». Les zones existantes à 250m apparaissent. Toute zone en rouge indique que vous ne pouvez pas voler là si vous êtes à une altitude de 250m. OK, mais alors, que se passe-t'il au-dessus ou au-dessous de 250m ? Cliquez (une fois) sur la zone rouge :

Les caractéristiques de la zone sont indiquées : « Floor », le plancher de la zone, et « Ceiling », son plafond. Le plafond est de 3500FT (FT=pieds, soit ici ~1200m), et le plancher est « SFC (ou GND) », soit la surface, le sol. Donc ici on ne peut pas voler entre le sol et 1200m. Il s'agit d'une CTR, comme indiqué dans « Class ». Des (gros) avions y circulent: nous n'avons rien à y faire !!!

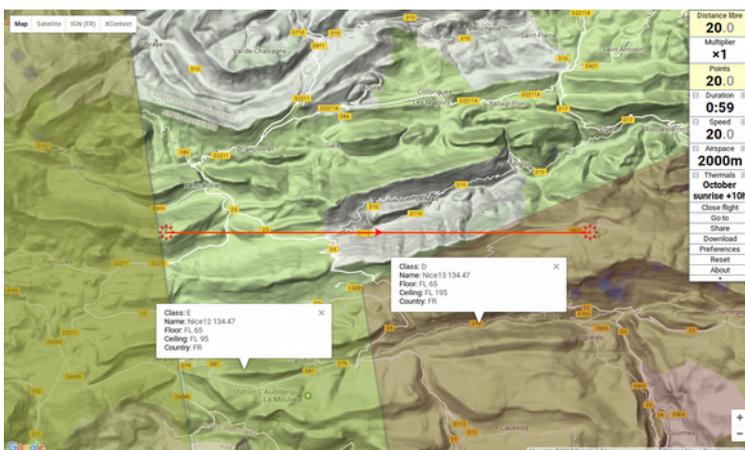


La même analyse doit être effectuée sur les zones que nous envisageons de survoler. Imaginons un décollage de Fourneby (astérisque rouge sur cette carte), au dessus des lacets sur la route de Gréolières les Neiges, après le plan du peyron . Voici cette zone :

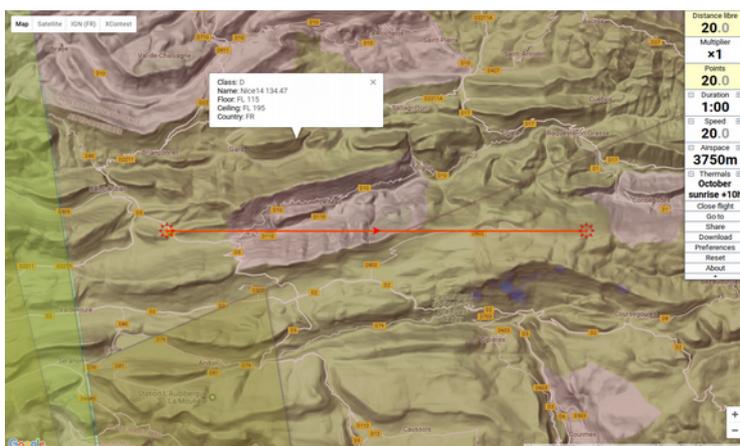


Dès 250m d'altitude, une zone (jaune) apparaît à l'ouest. En cliquant dessus, on découvre qu'il s'agit d'une zone « Restricted » (interdite), entre 500 et 3000pieds au dessus du sol, soit 150m et 1000m sol. Il est précisé qu'il s'agit d'une NOTAM, donc pas toujours activée. A nous d'aller vérifier si elle « existe » ou pas le jour de notre vol. Le plus simple, c'est de demander aux personnes compétentes du club.

Sinon, utiliser les liens FFVL à ce propos, pas très intuitifs il est vrai, sur : <http://federation.ffvl.fr/pages/informations-vol-et-alertes-notam-et-sup-airp>.



Continuons à prendre de l'altitude sur notre carte autour de Fourneby. A 2000, deux nouvelles zones apparaissent en bordure sud du déco. Elles sont comprises entre « FL65 » et « FL95 » d'une part, et « FL65 » (6500pieds) et « FL195 » d'autre part, soit entre 2000m et 3000m d'une part, et entre 2000m et 6000m d'autre part. Donc il ne faudra donc pas monter au dessus de 2000m au sud du déco.



Continuons notre montée virtuelle. A 3750m une nouvelle zone apparaît, cette fois-ci juste au nord du déco . Le détail nous indique« FL115 » et « FL195 ». Donc le ciel est libre pour nous jusqu'à +/-3500m sur la crête qui continue vers l'ouest, en direction de Bleine et de jolis cross !

Il suffit donc de se promener virtuellement sur XC-planner, en jouant avec le bouton « Airspace » pour connaître les altitudes de vol autorisées sur notre parcours. Bons vols. :-)